



# TRACABILITE INFORMATISEE DES DISPOSITIFS MEDICAUX IMPLANTABLES (DMI) HORS T2A : MISE EN OEUVRE POUR LA CARDIOLOGIE

19ème journées EURO PHARMAT  
Strasbourg  
13, 14 et 15 Octobre 2009  
Poster n°24

M. Corjon, S. Bouton, C. Harnois,  
Service Pharmacie Centrale, Centre Hospitalier de Blois, mail Pierre Charlot, 41016 Blois

## INTRODUCTION

L'organisation de la traçabilité des DMI s'inscrit dans: - le cadre réglementaire de la matériovigilance,  
- le cadre contractuel de l'accréditation des établissements de santé  
- celui du Contrat de Bon Usage (CBU).  
Le premier objectif a été d'organiser la traçabilité informatisée des DMI hors T2A de Cardiologie.

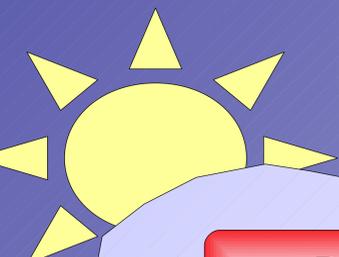
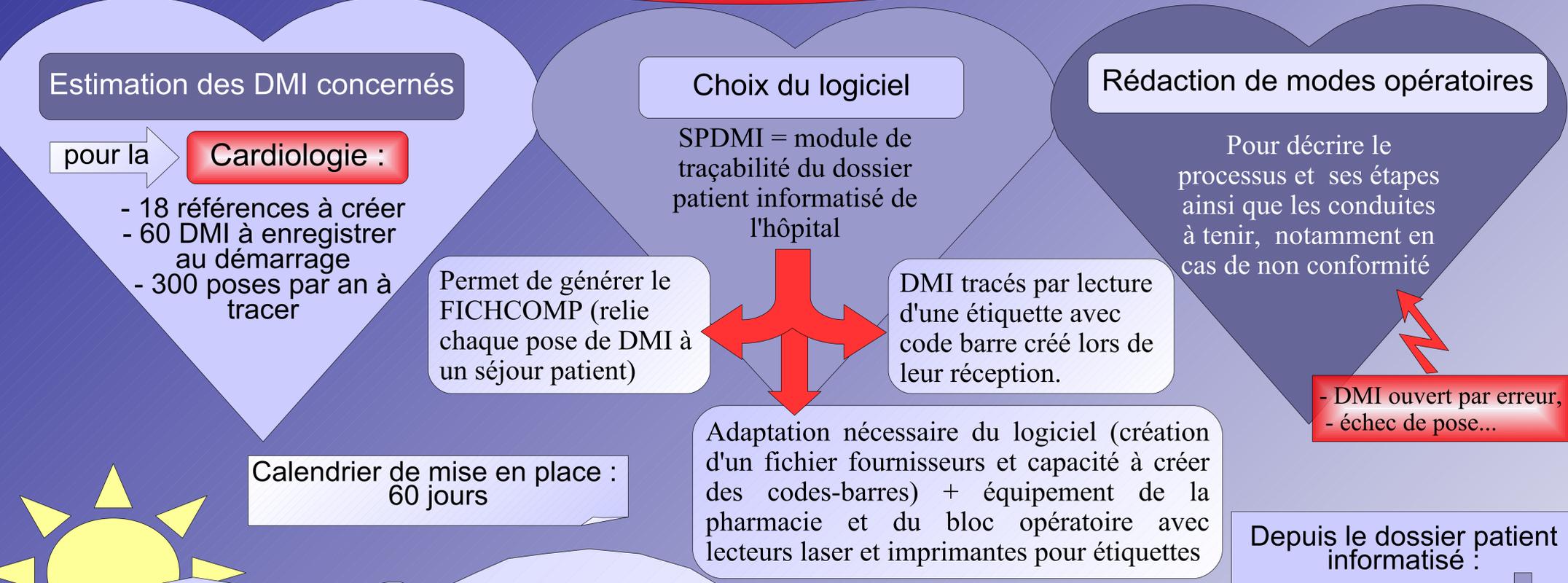
## MATERIEL ET METHODES

Une équipe pluridisciplinaire :  
- pharmacien,  
- cardiologue,  
- cadre du bloc,  
- informaticien

Ses missions

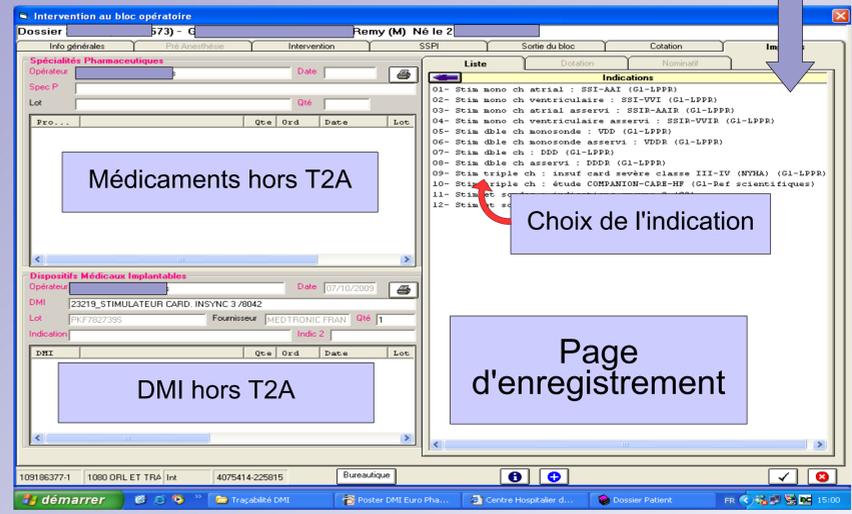
- estimer les DMI concernés,
- définir un processus,
- choisir un outil après avoir défini les critères de choix et étudier les logiciels existants,
- évaluer les adaptations préalables et
- rédiger des modes opératoires.

## RESULTATS



## Difficulté rencontrée

DMI facturés en sus des Groupes Homogènes de Séjour (hors T2A)  
→ obligation de préciser l'indication  
→ collaboration active des cardiologues (utilisation du référentiel pour contrat de bon usage réalisé par la Commission Technique Euro Pharmat).



## CONCLUSION

La montée en charge a permis d'obtenir des acquis importants pour les autres disciplines (modes opératoires, formation du personnel,...) et d'anticiper d'éventuelles difficultés.  
Cette première expérience est donc une étape essentielle à la poursuite de la traçabilité informatisée des DMI dans l'établissement.